

Tropenbos International RD Congo

« Des associations des exploitants artisanaux au service de la légalité et de la rentabilité économique pour tous ».

Contexte du projet

Plusieurs études démontrent que les exploitants artisanaux fonctionnent généralement de manière informelle. Il en résulte un manque à gagner important pour l'Etat qui voit une bonne partie de ses recettes lui échapper, pour les communautés locales dont les ressources forestières s'épuisent irrémédiablement sans garantie d'une véritable amélioration de leurs conditions de vie et pour les exploitants artisanaux dont les efforts et le labeur ne sont pas rétribués équitablement.



Si les exploitants artisanaux continuent d'opérer dans l'informel, c'est pour de multiples raisons :

l'obtention du statut légal d'exploitant artisanal est un parcours du combattant pour un individu isolé ; l'établissement légal augmente considérablement les coûts d'exploitation du fait de la multiplicité des prélèvements par divers agents et administrations de l'Etat. Pour éviter de longues et coûteuses procédures pour des individus isolés et continuer à exercer pour des besoins de survie, les exploitants sont contraints à des compromis voire des compromissions avec l'administration. Dès lors, il apparaît important que les exploitants artisanaux s'organisent pour défendre et promouvoir leurs intérêts et parvenir à une existence légale.



L'association des exploitants artisanaux du bois présente de multiples avantages : assister dans les démarches administratives, mutualiser les moyens pour réaliser des économies d'échelle et accroître les bénéfices, s'acquitter des taxes réellement dues et réduire les tracasseries administratives.

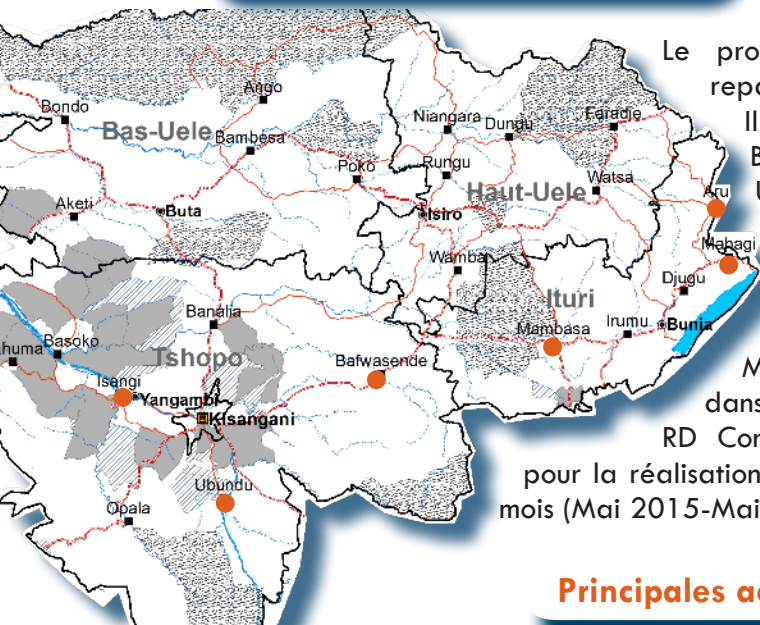


Description du projet & groupes cibles

Ce projet et la suite de projet réalisé par Tropenbos International RD Congo avec l'appui de la FAO et de l'Union Européenne (UE), dans le cadre du processus de négociation de l'APV-FLEGT entre la RDC et l'UE. Cette deuxième phase consiste à sensibiliser et former les exploitants artisanaux à la création et la gestion d'une association, afin de rendre leurs exploitations légales.

L'objectif général de ce projet est de Contribuer à l'accroissement des revenus des exploitants artisanaux légaux. De manière spécifique, il est question d'organiser les exploitants artisanaux en association légale pour la promotion de leurs activités et la défense de leurs droits.

Zone d'intervention & Durée



Le projet couvrira 7 zones repartis dans 2 Provinces. Il s'agit du territoire de Bafwasende, Isangi, Ubundu et la ville de Kisangani dans la province de la Tshopo ainsi que le territoire d'Aru, Mahagi et Mambasa dans la province de l'Ituri, RD Congo. La durée prévue pour la réalisation de ce projet est de 12 mois (Mai 2015-Mai 2016).

Principales activités

- ### Résultats attendus
- Les exploitants artisanaux identifiés sont sensibilisés ;
 - Les exploitants artisanaux légaux de bois d'œuvre des territoires ciblés sont formés et organisés en coopératives ;
 - Le volume du bois artisanal légal est accru.

- Atelier de lancement ;
- Elaboration et production d'un ABC des association ;
- atelier de formation des animateurs ;
- sensibilisation des exploitants artisanaux ;
- Production et mis à jour du répertoire des exploitants artisanaux identifiés ;
- Production des modules de formation ;
- Organisation de l'atelier de formation ;
- Production des statuts et règlements ;
- Légalisation des statuts et règlements d'ordre intérieur ;
- Sensibilisation des exploitants artisanaux ;
- Production et diffusion des supports de communication ;
- Atelier de clôture.



Avenue des Erables N° 32, Makiso,
Kisangani, Province Orientale
République Démocratique du Congo
Tél. 243 81 27 28 628
tropenbos.drc@googlemail.com
www.tropenbos.org